**Convention d’engagement réciproque entre**

**la Mission Locale de Paris et les bénévoles**

Représentée par son Président, ou par délégation, par ……………….…………………………………

Cette convention individuelle s’inscrit dans la Charte du bénévolat affichée par la Mission Locale de Paris.

Elle est remise à ……………….…………………………………………….

La mission Locale de Paris s’engage à l’égard de ……………….…………………………. :

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

……………….………………….………………….………………….…………………………….……………...

……………….………………….………………….………………….…………………………….……………...

……………………………………………………………………………………………………………………….

- à respecter les disponibilités convenues suivantes :

……………….………………….………………….………………….…………………………….……………

……………….………………….………………….………………….…………………………….……………

- à écouter ses suggestions,

- à assurer un programme, préalable et continu, d’information, d’intégration et de formation,

- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d’utilité, de reconnaissance et de développement de compétences,

- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l’Association,

- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d’accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités,

La mission Locale pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de ……………….…………………….., mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

……………….… ……………………………………………s’engage à l’égard à l’égard de la Mission Locale de Paris

- à coopérer avec les différents partenaires de l’Association: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles,

- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur,

- à respecter les obligations de réserve, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur,

- à s’impliquer dans les missions et activités confiées,

- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d’impossibilité

à prévenir le responsable désigné,

- à participer aux réunions d’information et aux actions de formations proposées.

……………….……………………………………………………………… pourra à tout moment arrêter sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

A……………….… le ……………….… A……………….… le ……………….…

La Mission Locale de Paris représentée par : Le-la bénévole :